

P.V. DE LA CELLULE DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MARDI 24 JANVIER 2012

Présents : THIBAUT J-P (président) DURIEUX E. (vice-présidente) WALLEMME C. (secrétaire) DESSIMEON P. (secrétaire provincial)

I. ADMINISTRATIF

1. Match 32041 du 28/11/11 CELTIC BOIS D'HAINES / AGORASTYLE LA HESTRE - 3B - match arrêté sur le score de 1/2
Attendu qu'il n'y avait plus que 2 joueurs sur le terrain pour l'équipe de Celtic Bois d'Haines, la Commission Sportive, en application de la Règle 3 Article 1 (Règles du Jeu page 10), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
2. Match 51076 du 2/12/11 SPORTING SOIGNIES / FERTE ERQUELINNES - 5A - score 17/4
Attendu que le joueur BOLALINI Sébastien né le 15/02/1980 N° Licence 757634 appartenant au club de Ferté Erquelines Matricule 4618 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (28/10/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.
3. Match 22123 du 07/12/2011 MFC PORTIER SOUVRET / OLYMPIC LEVAL - 2B - score 7/5
Attendu que le joueur SALAMONE Andrea né le 15/12/1970 N° Licence 763156 appartenant au club de MFC Portier Souvret Matricule 5096 a été aligné lors de ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes, la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 (RO page 30), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.
4. Match 22067 du 10/12/11 LUPI NERI LA LOUVIERE / MFC PORTIER SOUVRET - 2B - score 8/10
Attendu que le joueur SOLAK Huseyin né le 25/10/1987 N° Licence 761631 appartenant au club de MFC Portier Souvret Matricule 5096 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (22/10/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.
5. Match 47280 du 09/12/11 CTC PORTIER JUMET / SAHIN CONSTRUCT - 4G - score 6/10

Attendu que le joueur LA ROCCA Marco né le 29/03/1994 appartenant au club de CTC Portier Jumet Matricule 5247 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date du match, la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 (RO page 30), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

6. Match 22103 du 14/12/11 CF INTERNACIONAL CENTRE / STM PERONNES - 2B - score 8/4

Attendu que HABETS Nicolas N° Licence 798110 né le 09/02/1994 appartenant au club de STM Péronnes Matricule 5305 a fait fonction de délégué pour son équipe alors qu'il était âgé de moins de 18 ans à la date du match, la Commission Sportive, en application des articles 175.1 et 175.5 du RO (page 34), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.

7. Match 22071 du 12/12/11 LIONS ATLAS MORLANWELZ / LUPI NERI LA LOUVIERE - 2B - score 15/10

Attendu que le joueur CHAFIK Rachid né le 31/01/1984 N° Licence 799639 appartenant au club de Lions Atlas Morlanwelz Matricule 3738 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (24/10/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

8. Match 33093 du 15/12/11 REAL MANAGE / CLASSIKOS HSP - 3C - score 12/6

Attendu que le joueur GLINEUR Julien né le 09/06/1993 N° Licence 799208 appartenant au club de Real Manage Matricule 5490 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (27/09/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

9. Match 35041 du 12/12/11 TERRA CAMPANA FONTAINE / GALLINS MONTAGNARDS - 3E - score 7/5

Attendu que le joueur MIELE Antonio né le 28/05/1986 N° Licence 760620 appartenant au club de Terra Campana Fontaine Matricule 2745 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (19/09/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

10. Match 47056 du 14/12/11 PHENIX CHARLEROI / TRABZON MARCHIENNE - 4G - score 6/12

Attendu que le joueur TUNAYDIN Karani né le 25/05/1982 N° Licence 761883 appartenant au club de Trabzon Marchienne Matricule 5574 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (12/10/2011), la

Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

11. Match 51103 du 14/12/11 SUMMUM BESONRIEUX / DORIA FAYT - 5A - score 8/2

Attendu qu'en l'absence de l'arbitre officiel, l'arbitre occasionnel COFENTE Stéphane n'a pu être trouvé dans la liste des affiliés, la Commission Sportive en fonction de l'article 169.3 (RO page 29) et de l'article 9 A) (Lois du Jeu Règle 5), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

12. Match 22064 du 23/12/11 AZZURI MORLANWELZ / CF INTERNACIONAL CENTRE - 2B - score 7/6

Attendu que le joueur TOULOUSE Kevin né le 08/12/1989 N° Licence 799462 appartenant au club de Azzuri Morlanwelz Matricule 4313 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (21/10/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

13. Match 33047 du 19/12/11 ISF FONTAINE / SPQR CHARLEROI - 3C - score 6/10

Attendu que le joueur GOFFAUX Antoine né le 10/05/1991 N° Licence 759526 appartenant au club de SPQR Charleroi Matricule 5525 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (23/09/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

14. Match 44011 du 19/12/2011 LV ELEC PERONNES / SEXION FUTSAL FONTAINE - 4D - score 6/2

Attendu que le joueur DANIELE Olivier né le 12/10/1970 N° Licence 780794 appartenant au club de LV Elec Péronnes Matricule 5543 a été aligné lors de ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes, la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 (RO page 30), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

15. Match 47043 du 20/12/2011 GLASS DESIGN GILLY / FC CASTEL CHATELINEAU - 4G - score 3/9

Attendu que LA MATINA Nicolo né le 01/12/1982 N° Licence 759988 appartenant au club de Glass Design Gilly Matricule 5671 a fait office de délégué lors de ce match alors qu'il était suspendu pour abus de cartes jaunes, la Commission Sportive, en application des articles 175.1 et 175.5 (RO page 30), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

16. Match 51133 du 19/12/11 SUMMUM BESONRIEUX / FES98 ERQUELINNES - 5A - score 2/1

Attendu que VAN IMPE Jacques né le 10/01/1958 N° Licence 800516 appartenant au club de Summum Besonrieux Matricule 4844 a fait office de délégué alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (30/11/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

17. Match 51032 du 22/12/11 EJ THULINOISE / HCT AS LA LOUVIERE - 5A - score 6/10

Attendu que le joueur PTASZYNSKY David né le 03/09/1974 N° Licence 799165 appartenant au club de EJ Thulinoise Matricule 5110 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (16/09/2011),

Attendu que le joueur MATTENS Cédric né le 18/10/81 N° Licence 787402 appartenant au club de EJ Thulinoise Matricule 5110 a été aligné alors qu'il était suspendu à la date initialement prévue du match (16/09/2011), la Commission Sportive, en application des articles 175.2, 175.5 et 184.3 (RO pages 30 et 32) et de l'article F du barème des sanctions (RO page 55) :

- Fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
- Inflige à MATTENS Cédric 2 matches de suspension supplémentaires : match 51257 semaine 27/02/12 et 51172 semaine 05/03/12

18. Match 51042 du 20/12/11 HCT AS LA LOUVIERE / MFC COS MANAGE - 5A - score 9/4

Attendu que le joueur SERAFIN Lorenzo né le 22/01/1979 N° Licence 798981 appartenant au club de MFC COS Manage Matricule 1193 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (21/09/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

19. Match 61027 du 23/12/11 BLAMPAIN'S TEAM / ARGENTINOS LL - 6A - score 9/6

Attendu que le joueur BLAMPAIN Thierry né le 29/09/1963 N° Licence 757594 appartenant au club de Blampain's Team Matricule 2277 a été aligné alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (24/10/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

20. Match 71069 du 19/12/11 DRAGONS GIRLS MONS / MADRY CHARLEROI -

Dames - score 3/3

Attendu que VAN GUCHT Jennifer née le 17/11/1982 N° Licence 785484 appartenant au club de Madry Charleroi Matricule 1021 a fait office de déléguée alors qu'elle n'était pas affiliée à la date initialement prévue du match (25/11/2011), la Commission Sportive, en application de l'article 184.3 (RO page 32), fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

II. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais admin.	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplacem arbitre	TOTAL (2)
3903	Celtic Bois d'Haine		25,00 €					25,00 €
4618	La Ferté Erquelines		25,00 €		12,50 €			37,50 €
5096	MFC Portier Souvret		50,00 €		37,50 €			87,50 €
5247	CTC Portier Jumet		25,00 €		25,00 €			50,00 €
5305	STM Péronnes		25,00 €		25,00 €			50,00 €
3738	Lions Atlas Morlanwelz		25,00 €		12,50 €			37,50 €
5490	Real Manage		25,00 €		12,50 €			37,50 €
2745	Terra Campana Fontaine		25,00 €		12,50 €			37,50 €
5574	J Trabzon Marchienne		25,00 €		12,50 €			37,50 €
4844	Summum Besonrieux		50,00 €		37,50 €			87,50 €
4313	Azzuri Morlanwelz		25,00 €		12,50 €			37,50 €
5525	SPQR Charleroi		25,00 €		12,50 €			37,50 €
5543	LV Elec Péronnes		25,00 €		25,00 €			50,00 €
5671	Glass Design Gilly		25,00 €		25,00 €			50,00 €
5110	EJ Thulinoise		25,00 €	5,00 €	37,50 €			67,50 €
1193	MFC COS Manage		25,00 €		12,50 €			37,50 €
2277	Blampain's Team		25,00 €		12,50 €			37,50 €
1021	Madry Charleroi		25,00 €		12,50 €			37,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par dossier (hors déplacement arbitre)